

de l'Etat pour 108 018 € ainsi que les produits et services pour 67 500 €, les autres produits ainsi que les atténuations de charges s'élèvent globalement à 19 000 €.

Le report excédentaire de fonctionnement, que l'on a dégagé du compte administratif 2018, s'élève à 250 517,48 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 795 918.48 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

On retrouve les travaux et investissements prévus sur l'année : notamment des travaux de voiries, d'équipement divers et d'achats de matériels, ainsi que la reprise des concessions au cimetière, pour un montant de 123 092 €.

Emprunts et dettes assimilées :

Le montant de cette dépense est de 242 000 € dont 42 000 € pour le remboursement du capital de la dette et 200 000 € affecté au remboursement d'un emprunt contracté en 2017 en attendant le remboursement TVA que la collectivité reçoit 2 ans après l'investissement.

Le total des dépenses 2019 s'élèvent à 365 092 €, avec un reste à réaliser de dépenses reportées de 2018 sur 2019 pour 129 400 €. Les dépenses totales s'équilibrent donc à 494 492 € (voir tableau ci-dessous).

Recettes

1. Subventions d'investissement:

Regroupe toutes les subventions qui ont été demandées et accordées et qui vont être perçues sur l'année, tant par le Département, que l'Etat ou bien la Communauté d'Agglomération. Le montant s'élève à 39 791 €. (voir tableau ci-dessous)

2. Emprunts et dettes assimilées:

Dans ce chapitre se retrouve un emprunt de 35 496 €, sachant que cet emprunt ne sera pas réalisé, le montant est inscrit en attente de la subvention « leader » pour le city stade.

3. Dotations, fonds divers et réserves:

Principales ressources de la section d'investissement en 2019, avec notamment un remboursement de TVA sur les investissements faits en 2017 pour 111 708 €. La taxe d'aménagement est prévue pour 15 000 €. Dans ce chapitre, nous retrouvons également la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 17 760.16 €.

4. Virement de la section de fonctionnement:

Cela correspond au prélèvement qui est effectué sur les dépenses de fonctionnement pour financer par autofinancement les investissements prévus, soit 163 097 €.

5. Solde d'exécution positif reporté:

Le montant de 111 639.84 € est une recette qui correspond à l'excédent dégagé de la section d'investissement en 2018 et qui est reportée sur 2019.

Le total des recettes s'élève donc à 494 492 €

CONCLUSION :

Ce budget s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint par les baisses de dotations et le désengagement de l'état sur les collectivités, atténués tout de même par une démographie positive. Ce budget primitif est rigoureux et responsable. Les efforts de maîtrise devront être poursuivis dans les exercices suivants afin de ne pas dégrader notre situation financière.

C'est la condition indispensable qui nous permettra d'assurer pleinement nos obligations en fonctionnement, tout en nous permettant de continuer à investir sur des aménagements ou équipements nécessaires pour notre commune tout en pérennisant notre service public de proximité.

Je remercie sincèrement tous les élus (es) qui ont voté le budget, en faisant preuve de bon sens. Il faut savoir que sans ce vote, les investissements 2019 auraient été impossibles, le budget du CCAS n'aurait pas pu être voté, de ce fait nous n'aurions pas pu tenir le repas des aînés ni l'aide au départ en 6^{ème} pour nos enfants, ou bien encore le versement des subventions aux associations.

INVESTISSEMENTS

RESTES A REALISER DE 2018		
Objet	Montant	Subventions
Cureuse de fossés	6400€	2120€
Accessibilité école/mairie	12000€	6391€
City-stade	54000€	* 35496€
Défense incendie	12000€	2463€
Acquisition bâtiments Delsol-Roussie	45000€	
TOTAL	129400€	
TOTAL SUBVENTIONS HORS CITY STADE		10974€

* Subvention non versée en 2019

BUDGETES POUR 2019		
Objet	Montant	Subventions
Voirie Le Mas	22572€	12569€
Voirie La Lune, La Dercie, Puy Pommier	7055€	2351€
Ecole numérique	3355€	1397€
Signalisation	1000€	
Vidéo salle Jean Moulin	5000€	
Reprise de concessions	22000€	
Parvis de l'église St gilles	36000€	7500€
Parking Jean Moulin	24000€	5000€
Remboursement Emprunt + annuité	242000€	
Petit matériel	2110€	
TOTAL	365092€	28817€

Le Maire, Gérard Bagnol

Bien vivre à Jugeals-Nazareth

Samedi 30 mars, l'Association « Bien-Vivre à Jugeals-Nazareth » a organisé une conférence à la salle polyvalente Jean Moulin. De nombreux habitants de la commune se sont déplacés pour assister à cette conférence donnée par l'historien Frédéric Le Hech, auteur du livre **Histoire de la Corrèze**.

Après avoir fait un point sur la géographie de la Corrèze, il aborda la période préhistorique en décrivant les modes de vie des premiers corréziens au Paléolithique, au Mésolithique et au Néolithique, en faisant référence aux objets retrouvés lors de fouilles sur différents sites.

Vint ensuite la période des gaulois et des romains dans le Limousin avec les celtes Lémovices et autres peuplades, en abordant les aspects culturels et commerciaux, avec la découverte de l'important site de Tintignac à Naves. La présence gallo-romaine à Jugeals-Nazareth fut évoquée avec la découverte de vestiges à proximité de l'église de Jugeals.

Une place importante fut consacrée à la période féodale au travers des différentes vicomtes en Bas Limousin, dont celle de Turenne puis de Noailles, période au cours de laquelle se développèrent des voies de communication liées aux pèlerinages et au commerce. Le catholicisme se développa, des abbayes se construisirent, dont celle d'Aubazine. La Corrèze eut trois Papes au XIV^{ème} siècle.

La période de la Révolution française fut à l'origine de la création du département de la Corrèze, de l'implantation de la Préfecture à Tulle et de la création de 323 communes. C'est à cette époque que commença la rivalité entre Tulle et Brive.

La fin du XIX^{ème} siècle et la première partie du XX^{ème} siècle furent à l'origine d'un important développement agricole et économique lié à l'arrivée du chemin de fer et de la création d'une étoile ferroviaire à Brive. La démographie de la Corrèze en fut affectée et notamment celle de Jugeals-Nazareth. L'exode rural s'amorça en effet à cette période et de très nombreux jeunes Corréziens issus de nos campagnes furent aussi tués lors de la guerre 1914-1948. Deux événements vinrent cependant inverser positivement le flux démographique notre commune sur de courtes périodes : la construction du tunnel de Montplaisir avec l'arrivée de 400 ouvriers en 1860 et le Kibboutz de 1933 à 1935.



M. Le Hech se prêta ensuite aux questions de l'assistance et dédicça avec gentillesse son livre. Après ce voyage instructif dans l'histoire, la soirée se termina autour d'un repas convivial. L'association remercie le public venu nombreux en cette occasion.

Quelques rappels pour une bonne distribution de notre courrier...

Une grande majorité de nos concitoyens ont fixé leur numéro d'habitation en bonne place, ce qui facilite grandement le travail de notre facteur, des secours, livreurs et autres.

Un an après la distribution des numéros, il reste cependant quelques retardataires. Installez votre numéro maintenant. Vous ne vous en porterez que mieux !

Concernant la boîte aux lettres, rappelons que sa taille doit être normalisée ce qui facilite la remise de votre courrier y compris les lettres grands formats, vos colis, vos journaux et magazines. Elle est obligatoire pour toutes les habitations ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979. Où la poser ?

- À l'entrée de votre propriété, en **bordure de la voie ouverte à la circulation** publique.
- Elle doit être placée dans un endroit **facile d'accès** pour le facteur, ne pas être posée simplement au sol, ou obliger le facteur à franchir le fossé en sautant.
- La positionner de façon à éviter toute manœuvre, demi-tour ou marche arrière.
- Le dessus de la boîte est à **1,50 m du sol maximum** et le dessous à plus de 1 m.
- Votre boîte aux lettres et votre sonnette doivent être accessibles pour votre facteur de l'extérieur de votre propriété et **hors de portée de votre chien** si vous en avez un.
- Trop nombreuses sont les boîtes aux lettres sur lesquelles aucun nom ne figure. Remédiez s'y en faisant figurer tous les résidents.



Francis Blaise-Fonder
Conseiller municipal

Merci à vous tous de votre compréhension et de faire le nécessaire, si besoin.